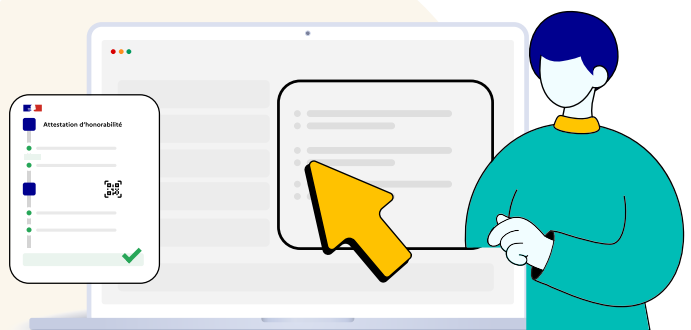


Retrouvez toutes les informations
sur **honorabilite.social.gouv.fr**



Ensemble,
protégeons les plus vulnérables



Réalisation : pôle communication de la DGCS - septembre 2025

**Accueil du jeune enfant
et Protection de l'enfance**

Assistant maternel et Assistant familial

> Je dois présenter une **attestation d'honorabilité**

Aujourd'hui, tous les assistants maternels intervenant dans l'accueil du jeune enfant et les assistants familiaux de la protection de l'enfance doivent présenter une attestation d'honorabilité.

➔ Découvrez comment ça marche

honorabilite.social.gouv.fr



Assistant maternel et Assistant familial

Lors de la demande ou du renouvellement

de mon agrément :

> Je présente une attestation d'honorabilité

Comment ça marche ?

1 Je demande une attestation d'honorabilité sur le site honorabilite.social.gouv.fr

2 Je renseigne

Le champ d'intervention :
☒ Protection de l'enfance ou ☒ Accueil du jeune enfant
Le profil :
☒ Agrément assistant familial ou ☒ Agrément assistant maternel (ASSFAM)
Les personnes vivant à mon domicile :
> Pour les mineurs d'au moins 13 ans : J'inscris leurs données
> Pour les majeurs : Ils doivent demander une attestation d'honorabilité distincte, en précisant s'ils vivent au domicile :
d'un assistant maternel (ASSMAT) ou d'un assistant familial (ASSFAM)

3 Je transmets mon attestation d'honorabilité

> au Conseil départemental qui me délivre l'agrément

Assistant maternel en crèche familiale et Assistant familial

Lors de mon embauche :

> Je présente une attestation d'honorabilité

Comment ça marche ?

1 Je demande une attestation d'honorabilité sur le site honorabilite.social.gouv.fr

2 Je renseigne

Le champ d'intervention :
☒ Protection de l'enfance ou ☒ Accueil du jeune enfant
Le profil :
☒ Professionnel en établissement, services et lieux de vie sociaux ou ☒ Professionnel en établissement d'accueil du jeune enfant (PEAJE)
Les personnes vivant à mon domicile :
☒ Je ne fournis pas d'attestation d'honorabilité pour les personnes vivant à mon domicile : ni pour les mineurs d'au moins 13 ans, ni pour les majeurs
Je transmets mon attestation d'honorabilité

3 Je transmets mon attestation d'honorabilité

> à mon employeur